



Convention sur les produits inflammables

Par creux, le 09/04/2013 à 05:49

bonjour

je voudrais savoir suis intérimaire et voudrait avoir la convention sur les produits inflammables cette que j ai le droit de la demander à mon agence d intérim merci en attente de votre réponse

Par moisse, le 09/04/2013 à 08:27

Bonjour,

Votre demande n'est pas assez précise.

La convention que vous demandez peut désigner :

- * la réglementation internationale relative aux matières dangereuses ou A.D.R.
- * une convention collective, et il faut préciser un peu la branche professionnelle
- * une réglementation du travail sur l'exposition des salariés aux dangers et notamment les travailleurs précaires.